

N° : 2026-4-MED-04

Objet : LOCATION D'EXPOSITION ET PRESTATIONS DE SERVICE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dont le montant n'excède pas 90 000€ HT,

Considérant que l'Espace Victor Hugo accueille dans sa galerie **l'exposition «Emmanuel Lepage, En toute latitude... » du 23 janvier au 14 février 2026**,

Le Maire de Ploufragan

DECIDE :

Article 1 : de signer un contrat avec **Emmanuel Lepage**, artiste (29 rue du Moulin Veil, 22410 Plourhan) pour la **location** d'œuvres entre le 20 janvier et le 16 février 2026, période de transport comprise. Le coût de la location des œuvres s'élève à **1000 € TTC (mille euros TTC)**, réparti entre la médiathèque et le centre culturel.

Article 2 : de signer un contrat avec **Xavier Hervot / Corte Sconta**, dont le siège social est situé 21 rue d'Austerlitz, 69004 Lyon, pour la prestation de **commissariat d'exposition** (conception, préparation technique), pour un montant de **650 € TTC (six cent cinquante euros TTC)**.

Article 3 : de signer un contrat d'**animation culturelle** avec **Emmanuel Lepage**, agissant en qualité d'auteur, sur la journée du samedi 7 février, pour un montant forfaitaire de **514,64 € bruts (cinq cent quatorze euros et soixante quatre centimes bruts)**.

Article 4 : Le Directeur général des services et la Responsable du service financier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et publiée au recueil des actes administratifs de Ploufragan.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et Monsieur le Trésorier municipal.

Communication en sera faite au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Ploufragan, le 12 janvier 2026

Par délégation du conseil municipal,

L'adjoint délégué,

Pascal DUBRUNFAUT

